

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 193-2018
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.557

Déposée le: 05.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Promotion de la santé, prévention et sport dans le même office

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier si la promotion de la santé et la prévention ne s'intégreraient pas mieux à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) qu'à l'Office des hôpitaux (ODH).

Développement :

Selon sa page d'accueil, l'Office des hôpitaux « traite de toutes les questions en relation avec les soins hospitaliers dans le canton de Berne. » La Division Promotion de la santé et addiction semble plutôt hors sujet au sein de l'office. Elle ajuste les prestations de promotion de la santé et de prévention des dépendances aux tranches d'âge et aux facteurs de risque. Enfin, différents partenaires mettent à disposition des prestations appropriées. Le Service du sport de l'OSSM est souvent impliqué dans la prévention. La Division Promotion de la santé et addiction et le Service du sport organisent souvent des manifestations ensemble et collaborent étroitement, par exemple pour les programmes d'action « Sport Canton de Berne », « Berne en santé » et « Vieil-

lir en forme ». En vertu de la stratégie sportive du canton de Berne, le canton doit établir une liste d'activités sportives destinées à des personnes présentant des besoins particuliers et soutenir l'extension de prestations accessibles au plus grand nombre. Ces exemples montrent qu'il serait judicieux de rapprocher la Division Promotion de la santé et addictions de la principale source de prestations et ainsi d'exploiter les synergies, mais aussi de donner vie à des mesures de prévention pertinentes dans le domaine de l'activité physique. Les personnes présentant des besoins particuliers sont justement celles qu'il faut accompagner adéquatement vers l'activité physique. Une collaboration étroite au sein du même office permettrait d'optimiser les programmes d'action cantonaux.

Destinataire

- Grand Conseil